

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 05003
Numéro SIREN : 970 200 580
Nom ou dénomination : AUVECO

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2019 sous le numéro de dépôt 128454

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 06-11-2019

N° DE DEPOT : 2019R128454

N° GESTION : 1989B05003

N° SIREN : 970200580

DENOMINATION : AUVECO

ADRESSE : 33/37 rue de la Plaine 75020 Paris

DATE D'ACTE : 27-09-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

AUVECO

Société par actions simplifiée au capital de 360 000 €

Siège social : 33-37 rue de la Plaine
75020 PARIS

970 200 580 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept septembre, à dix sept heures,

Les associés de la société AUVECO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'Hôtel Park Plaza Victoria Amsterdam – Damrak 1-5 – AMSTERDAM – 1012 (PAYS-BAS), sur convocation faite par lettre simple adressée le 18 septembre 2019 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel BOQUIEN, en sa qualité de Président de la Société.

La société COMPAGNIE EUROPEENNE DE COMPTABILITE, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 18 septembre 2019, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 11999 actions sur les 12 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,*
- *Fixation de la rémunération du nouveau Président,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Emmanuel BOQUIEN de ses fonctions de Président de la Société à compter du 30 septembre 2019 à minuit et décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} octobre 2019 :

Monsieur Jean-Marc MENDES

né le 17 novembre 1969 à VITRY SUR SEINE (Val de Marne)

de nationalité française

demeurant 19 rue des Hospitaliers – 86130 ST GEORGES LES BAILLARGEAUX

Le Président est investi, conformément à l'article 15 des statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Jean-Marc MENDES ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Président de la Société.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

JM
G

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire et le Président nommé en séance.

Le Président démissionnaire,
Emmanuel BOQUIEN

Le Président nommé en séance à compter du 1^{er} octobre 2019,
Jean-Marc MENDES¹

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président.*

¹ Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».